

The School District of Philadelphia
(Le district scolaire de Philadelphie)
Office of Student Rights & Responsibilities
(Bureau des droits et responsabilités des élèves)
440 N. Broad Street, Second Floor
Philadelphie, PA 19130
Bureau: 215.400.4830 ~ Fax : 215.400.4226

Rachel Holzman, Esquire
Responsable adjointe

Avis sur les droits relatifs à l'amendement sur la protection des droits des élèves (PPRA)

La loi PPRA accorde aux parents d'élèves du primaire et du secondaire certains droits en ce qui concerne la réalisation de sondages, la collecte et l'utilisation d'informations dans un but de marketing et certains examens physiques. Il s'agit notamment du droit de:

- Consentir avant que les élèves ne soient tenus de se soumettre à un sondage qui concerne un ou plusieurs des domaines protégés suivants (" sondage sur les informations protégées ") si le sondage est financé en totalité ou en partie par un programme du ministère américain de l'Éducation (ED) - .
 1. Les affiliations politiques ou les croyances de l'étudiant ou de ses parents;
 2. Les problèmes mentaux ou psychologiques de l'élève ou de sa famille ;
 3. Le comportement ou les attitudes sexuelles ;
 4. Comportement illégal, antisocial, auto-incriminant ou dégradant ;
 5. Évaluation critique d'autres personnes avec lesquelles les personnes interrogées ont des relations familiales étroites ;
 6. Les relations privilégiées reconnues légalement, telles que les relations avec les avocats, les médecins ou les pasteurs ;
 7. les pratiques, affiliations ou croyances religieuses de l'élève ou de ses parents; ou
 8. Les revenus, autres que ceux requis par la loi pour déterminer l'éligibilité au programme.
- Recevoir un avis et une opportunité de retirer un étudiant de - .
 1. Tout autre sondage sur les informations protégées, quel que soit le mode de financement ;
 2. Tout examen physique ou test de dépistage non urgent et invasif requis comme condition de fréquentation, administré par l'école ou son agent, et qui n'est pas nécessaire pour protéger la santé et la sécurité immédiates d'un étudiant, à l'exception des dépistages de la surdité, de la vision ou de la scoliose, ou de tout examen physique ou test de dépistage autorisé ou requis en vertu de la législation de l'État ; et
 3. Les activités qui impliquent la collecte, la divulgation ou l'utilisation d'informations personnelles recueillies auprès des étudiants dans un but de marketing, de vente ou de distribution de ces informations à d'autres personnes. (Ceci ne s'applique pas à la collecte, à la divulgation ou à l'utilisation d'informations personnelles collectées auprès des étudiants dans le but exclusif de développer, d'évaluer ou de fournir des produits ou services éducatifs pour, ou à, des étudiants ou des établissements d'enseignement).

- Inspecter, sur demande et avant l'administration ou l'utilisation -
 1. Les sondages d'informations protégées des étudiants et les sondages créés par un tiers;
 2. Les instruments utilisés pour collecter des informations personnelles auprès des étudiants à l'une des fins de marketing, de vente ou d'autres formes de distribution susmentionnées ; et
 3. Le matériel pédagogique utilisé dans le cadre du programme d'enseignement.

Ces droits sont transférés des parents à un étudiant âgé de 18 ans ou à un mineur émancipé en vertu de la loi de l'État.

Le district scolaire a élaboré et adopté des politiques, en consultation avec les parents, concernant ces droits, ainsi que des dispositions visant à protéger la vie privée des élèves dans le cadre de l'administration des sondages sur les informations protégées et de la collecte, de la divulgation ou de l'utilisation d'informations personnelles à des fins de marketing, de vente ou d'autres formes de distribution. Le règlement 235.1 du conseil d'administration du district scolaire (sondages auprès des élèves) décrit les droits des parents/tuteurs et des élèves en ce qui concerne les sondages auprès des élèves. Si un sondage contient des demandes d'informations protégées, les parents/tuteurs ont le droit d'être informés de ces sondages administrés aux élèves et ont le droit d'inspecter, sur demande, un tel sondage avant qu'il ne soit administré ou distribué aux élèves. Les parents/tuteurs ont également le droit de faire exclure leur enfant de tout sondage demandant des informations protégées.

Le district scolaire notifiera également directement, par exemple par courrier américain ou par e-mail, les parents des élèves qui doivent participer aux activités ou sondages spécifiques mentionnées ci-dessous et donnera aux parents la possibilité de refuser la participation de leur enfant à l'activité ou aux sondages en question. Les parents auront aussi la possibilité de prendre connaissance de toutes les sondages pertinents. Pour les sondages et les activités prévues après le début de l'année scolaire, les parents recevront une notification raisonnable des activités et des sondages prévus énumérés ci-dessous et auront la possibilité de refuser que leur enfant participe à ces activités et à ces sondages. Les parents auront également la possibilité de prendre connaissance de tout sondage pertinent. Voici une liste des activités et sondages spécifiques couverts par cette exigence de notification directe :

- La collecte, la divulgation ou l'utilisation d'informations personnelles recueillies auprès des élèves à des fins de marketing, de vente ou de toute autre distribution.
- L'administration de tout sondage d'informations protégées non financé en tout ou en partie par ED.
- Tout examen physique ou dépistage non urgent et invasif tel que décrit ci-dessus.

Les parents qui estiment que leurs droits ont été violés peuvent déposer une plainte auprès de:

Student Privacy Policy Office
 (Bureau de la politique de confidentialité des étudiants)
 U.S. Department of Education
 400 Maryland Avenue, SW
 Washington, DC 20202